

**Extrait du Registre des délibérations
du bureau
du conseil communautaire
de la communauté de communes
Sauer - Pechelbronn**

Nombre de membres : 24

Séance du 26MAI 2008
sous la présidence de M. Jean-Marie HAAS

Votants présents : 22

M. Jean-Marie HAAS, Mme Marie-Line WEISS, M Joseph GOETZ, M Armand BRACONNIER, M Charles SCHLOSSER, M Alfred KREISS, M Jean WEISBECKER, M Jean-Louis BERTRAND, M François RUTSCH, M Alphonse ATZENHOFFER, M Nestor CONUECAR, M Thierry FUCHS, M Christophe SCHERTZ, M Roger ISEL, M Dominique PREVOT, M Robert RICHERT, M Willy MEYER, Mme Mireille CABIROL DE ST GOERGES, M Charles MEYER-KUHN, M Etienne MARTIN, M Alphonse SIBLER, M Charles MEYER,

Absents : 2

M. Jean MULLER, représenté par M Marc BASTIAN (sans pouvoir de décision) ;
Mme Evelyne FISCHER, procuration donnée à M Armand BRACONNIER.

- DEL. N° 01/2008 Bureau

OBJET : Subventions « classes de découvertes – sorties pédagogiques ».
Collège Mac Mahon de WOERTH

- Vu la demande de subvention du 26 mai 2008 du collège Mac Mahon de WOERTH, pour la sortie des élèves classe de découverte, séjour en Auvergne, mai 2008,

- VU la délibération n° 058/2006 du conseil communautaire du 20 mars 2006 décidant de revaloriser, à 3 € par élève et par jour, le montant de l'aide octroyée aux sorties éducatives et de découvertes des élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer scolarisés dans les collèges d'enseignement secondaire,

- VU la délibération n° 002/2007 du bureau du conseil communautaire du 29 janvier 2007 décidant que les subventions seront attribuées uniquement pour les séjours « classes découvertes » comprenant au moins deux nuitées et non pour les sorties à la journée ou à la demi journée, pour les demandes de subventions émanant des collèges d'enseignement secondaire et concernant les élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,

- VU les délibérations n° 043/2006 et n° 044/2008 du conseil communautaire du 7 avril 2008 donnant délégations au bureau et au président,

le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

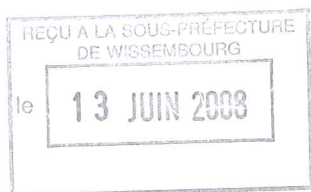
●décide de reconduire le dispositif d'aide octroyée aux sorties éducatives et de découvertes pour un montant de 3 € par élève et par jour, uniquement pour les élèves du territoire de la vallée de la Sauer, soit :

. séjour « classes découvertes » en Auvergne : 92 élèves pendant 7 jours :
(92 x 7 x 3 € = 1932 €) ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

- 1.
- 2.

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 6 juin 2008
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982
Le Président,
Jean-Marie HAAS



A stylized handwritten signature in blue ink, likely belonging to Jean-Marie Haas.

